

**Nombre de membres****en exercice:** 15**Séance du vendredi 20 juin 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoqué le 06 juin 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard LAURAIN (Maire)

**Présents :** 10**Votants:** 10**Sont présents:** Gérard LAURAIN, Alain PETITBON, Daniel BOUCHER, Gabrielle LABBE, Sophie DELHÔME, Annaïck DODEMAN, Bruno MALON, Joëlle DECLERCQ, Hervé OUDOUX, Jocelyne SANGLEBOEUF**Représentés:****Excuses:** Laurent DEN HAERINCK, Mireille LE MESLE, Patrick ANGOULEVANT, Jean Pierre LIZEE, Gérard GHEKIERE**Absents:****Secrétaire de séance:** Sophie DELHÔME**Objet: achat ordinateur - DE 2014 24**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise TECH'MICRO de Verneuil sur avre pour l'achat d'un ordinateur portable HP probook pour la somme de 1194.80€ TTC. Cette dépense a été inscrite au budget primitif 2014, section investissements.

**Objet: achat materiel - DE 2014 25**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Gérard Motoculture pour les achats suivants:

- taille haie Stihl	464.25€ HT	
- perche élagueuse	547.50€ HT	
Total	1011.75€ HT	1214.10€ TTC

**Objet: Sécurisation ecole - DE 2014 26**

Suite à l'ouverture de plis, le 12 juin 2014, concernant la mise en sécurisation de l'école, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Colas agence d'Alençon qui a été retenue pour un montant de 35 390.50€ HT soit 42 468.60€ TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

**Objet: Indemnité de conseil du receveur - DE 2014 27**

Suite au renouvellement du conseil municipal, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité à Madame Annette Leclerc.

**Election des délégués aux élections sénatoriales**

Délégués titulaires: MM Laurain-Petitbon-Delhôme

Délégués suppléants: MM Boucher-Declercq-Dodeman